

Décision n°2025-01 du 8 septembre 2025 décidant la signature d'une convention avec le Centre de formation professionnelle et Promotion agricole du Département de l'Indre dans le cadre de l'organisation des épreuves du concours d'adjoint technique principal 2^e classe, spécialité « espaces naturels – espaces verts » – session 2026

Le Président du Centre de Gestion de l'Indre,

Vu la délibération n° 2020-37 du Conseil d'Administration du 24 novembre 2020 portant délégation du Conseil d'Administration au Président du Centre de Gestion,

Vu l'arrêté n° AG-34-2025 portant ouverture au titre de l'année 2026 des concours interne, externe et 3^{ème} concours d'accès au grade d'adjoint technique principal 2^e classe, spécialité « Espaces naturels, Espaces verts » en date du 11 avril 2025,

Considérant la nécessité de bénéficier de l'appui de professionnels qualifiés et de disposer d'espaces dédiés pour l'organisation des épreuves pratiques d'admission du concours d'adjoint technique principal 2^e classe, spécialité « espaces naturels – espaces verts » pour la session 2026,

DECIDE

Article 1^{er} : DECIDE la signature d'une convention avec le Centre de Formation Professionnelle et Promotion Agricole du Département de l'Indre dans le cadre de l'organisation des épreuves pratiques d'admission du concours d'adjoint technique principal 2^e classe, spécialité « espaces naturels – espaces verts » pour la session 2026.

Le Président du Centre de Gestion
de l'Indre

Xavier ELBAZ

Cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication